

Séance ordinaire du 18 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le dix-huit octobre,
à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

Présents : BREVIER Jacqueline, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusés : BOUTON Chloé (pouvoir à FAVIER Alexis),
GINAS Frédérique (pouvoir à SALLET Jacques),
HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane (pouvoir à CAVILLON Hervé).

Absents : GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

M. CHARVET Aurélien a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13/09/2022.

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Budget 2022 : point de situation intermédiaire et information sur la migration comptabilité M14 vers M57.
2. Nomination d'un correspondant incendie et secours.

GESTION DU PATRIMOINE

3. Locations terrains : renouvellement des baux arrivant à échéance.
4. Location précaire du terrain des Fontaines.

VOIRIE

5. Programme d'entretien 2022 des chemins ruraux.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média

6. Point d'étape suite problème de mitoyenneté.

COMMUNICATION

7. Gazette n° 8 (octobre 2022).
8. Bulletin municipal 2022.

SPORTS – LOISIRS – CULTURE – JEUNESSE ET DROITS CIVIQUES

9. Commémoration et repas communal du 11 novembre 2022.
10. Conseil Municipal Enfants et Jeunes : projets à venir.
11. SIVOS : point d'informations.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

12. Décorations de Noël 2022.

URBANISME

13. Rétrocession voirie et espaces verts lotissement Pré-Roy de Semcoda à la commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le procès-verbal de la séance du 13/09/2022 est lu et adopté à l'unanimité.

1- Budget 2022 : point de situation intermédiaire et information sur la migration comptabilité M14 vers M57.

M. le Maire informe l'assemblée de la réunion de la commission finances pour élaborer une situation intermédiaire du budget à la date du 23 septembre 2022.

Il précise qu'un rééquilibrage entre les articles du chapitre 11 de la section fonctionnement sera nécessaire du fait de l'augmentation des coûts des énergies, mais qu'une décision modificative du budget ne devrait toutefois pas être nécessaire.

Mme l'Adjointe déléguée aux finances présente :

- les dépenses de fonctionnement au 23 septembre 2022 :

CHAPITRES	Budget 2022	Réalisé 2022 (23/09/2022)	% RÉALISATION	Dispo 2022
011 - Charges à caractère général	208 300,00	91 232,87	43,80%	117 067,13
012 - Charges de personnel	130 600,00	95 688,65	73,27%	34 911,35
065 - Autres charges courantes	166 110,00	113 745,60	68,48%	52 364,40
TOTAL DÉPENSES DES SERVICES	505 010,00	300 667,12	59,54%	204 342,88
066 - Charges financières	3 800,00	2 322,72	61,12%	1 477,28
067 - Charges exceptionnelles			0,00%	0,00
022 - Dépenses imprévues	755,38		0,00%	755,38
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	509 565,38	302 989,84	59,46%	206 575,54
014 - Atténuation de produits	7 000,00		0,00%	7 000,00
042 - Amortissements - Opérations d'ordre	28 214,00	28 213,49	100,00%	0,51
Virement à la section d'investissement	94 000,00			94 000,00
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	638 779,38	331 203,33	51,85%	307 576,05

- les recettes de fonctionnement :

CHAPITRES	Budget 2022	Réalisé 2022 (23/09/2022)	% RÉALISATION	À venir 2022
013 - Atténuation de charges	500,00	300,00	60,00%	200,00
43 - Sécurité sociale et autres organismes			0,00%	0,00
70 - Produits des services	15 600,00	10 182,01	65,27%	5 417,99
73 - Impôts et taxes (*)	290 000,00	171 194,00	59,03%	118 806,00
74 - Dotation et participations (*)	139 000,00	107 653,46	77,45%	31 346,54
75 - Autres produits courants	48 190,00	38 153,13	79,17%	10 036,87
TOTAL RECETTES GESTION DES SERVICES	493 290,00	327 482,60	66,39%	165 807,40
76 - Produits financiers			0,00%	
77 - Produits exceptionnels	3 000,00	2 215,74	73,86%	784,26
78 - Reprise sur amortissements			0,00%	
TOTAL RECETTES RÉELLES	496 290,00	329 698,34	66,43%	166 591,66
OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT			0,00%	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	142 489,38		0,00%	142 489,38
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	638 779,38	329 698,34	51,61%	309 081,04

- les dépenses d'investissement au 23 septembre 2022 :

CHAPITRES	Budget 2022	Réalisé 2022 (23/09/2022)	% RÉALISATION	Dispo 2022	Engagé 2022
OPFI - Opérations financières	70 240,00	32 787,88	46,68%	37 452,12	
163 - Accessibilité	1 500,00		0,00%	1 500,00	
204 - Cœur de village	3 921,12	2 721,12	69,40%	1 200,00	1 200,00
207 - Éclairage du stade	15 000,00		0,00%	15 000,00	
215 - Matériels espaces verts	5 000,00	4 426,80	88,54%	573,20	
217 - Résidence seniors	2 350,00		0,00%	2 350,00	
220 - Numérisation du cimetière	2 352,00	2 352,00	100,00%	0,00	
222 - Maison COLIN	45 000,00	7 696,30	17,10%	37 303,70	
224 - Remise en état boulangerie	31 522,46		0,00%	31 522,46	31 220,93
225 - Archivage	13 500,00		0,00%	13 500,00	10 990,64
228 - Achat parc Bévy	10 000,00		0,00%	10 000,00	
229 - Crépi mur de la cure	21 650,00		0,00%	21 650,00	21 644,99
230 - Informatisation bibliothèque	253,00		0,00%	253,00	
231 - Columbarium	7 122,00	7 122,00	100,00%	0,00	
232 - Rematéralisation église	10 000,00		0,00%	10 000,00	
233 - Aménagement abri bus	1 000,00	194,40	19,44%	805,60	732,00
234 - Végétalisation cimetière	1 500,00		0,00%	1 500,00	
235 - Lotissement des Quinys	1 500,00		0,00%	1 500,00	
236 - VTU pompiers	9 000,00	8 500,00	94,44%	500,00	
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	252 410,58	65 800,50	26,07%	186 610,08	65 788,56

- les recettes d'investissement :

CHAPITRES	Budget 2022	Réalisé 2022 (23/09/2022)	% RÉALISATION	À venir 2022	Engagé 2022
OPFI - Opérations financières	167 112,03	36 362,41	21,76%	130 749,62	
163 - Accessibilité	1 061,55	1 061,55	100,00%	0,00	
204 - Cœur de village	69 817,00		0,00%	69 817,00	69 817,00
207 - Éclairage du stade			0,00%	0,00	
215 - Matériels espaces verts			0,00%	0,00	
217 - Résidence seniors			0,00%	0,00	
220 - Numérisation du cimetière		1 176,00	0,00%	-1 176,00	
222 - Maison COLIN			0,00%	0,00	
224 - Remise en état boulangerie	13 290,00		0,00%	13 290,00	13 290,00
225 - Archivage			0,00%	0,00	
228 - Achat parc Bévy			0,00%	0,00	
229 - Crépi mur de la cure			0,00%	0,00	
230 - Informatisation bibliothèque			0,00%	0,00	
231 - Columbarium	1 130,00	1 187,00	105,04%	-57,00	
232 - Rematéralisation église			0,00%	0,00	
233 - Aménagement abri bus			0,00%	0,00	
234 - Végétalisation cimetière			0,00%	0,00	
235 - Lotissement des Quinys			0,00%	0,00	
236 - VTU pompiers			0,00%	0,00	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	252 410,58	39 786,96	15,76%	212 623,62	83 107,00

M. le Maire fait lecture du courriel concernant le dispositif de soutien inflation à destination des communes et de leurs groupements (article 14 de la LFR1 pour 2022).

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- épargne brute 2021 inférieure à 22 % de leurs recettes réelles de fonctionnement ;
- épargne brute ayant enregistré en 2022 une baisse d'au moins 25 % du fait, principalement, de la hausse du point d'indice et de la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires ;
- potentiel financier (communes) ou potentiel fiscal (GFP), inférieur en 2022 au double du potentiel moyen par habitant de leur strate démographique et de leur catégorie de collectivités.

Les charges prises en compte dans le cadre du dispositif d'aide sont limitatives et fixées exhaustivement par le décret.

Il est précisé que la dotation prévisionnelle de la commune est fixée à 0 €.

M. le Maire ajoute qu'une demande d'indexation de la DGF sur le taux d'inflation a été faite par l'AMF.

M. le Maire fait un point sur la procédure de passage de la M14 à la M57. Des corrections d'écritures comptables doivent être opérées. Au vu du nombre de mandats et titres à émettre, Mme BONNAND passera les écritures après transmission de certificats administratifs par la commune.

Objet de la délibération

2- Nomination d'un correspondant incendie et secours.

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,

Considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ;

Considérant qu'il appartient au maire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux ;

Considérant que la désignation doit être réalisée avant le 1^{er} novembre 2022 au plus tard ;

Considérant que M. Hervé CAVILLON se porte candidat aux fonctions de correspondant incendie et secours,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

PROCÉDER à l'élection du correspondant incendie et secours en la personne de M. CAVILLON Hervé ;

CHARGER Monsieur le Maire de transmettre cette délibération ainsi que l'arrêté de nomination du correspondant incendie et secours au service de défense et protection civile de la Préfecture ainsi qu'au Président du conseil d'administration du SDIS de l'Ain.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

NOMME M. CAVILLON Hervé, correspondant incendie et secours ;

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette délibération ainsi que l'arrêté de nomination du correspondant incendie et secours au service de défense et protection civile de la Préfecture ainsi qu'au Président du conseil d'administration du SDIS de l'Ain.

Objet de la délibération

3- Locations terrains : renouvellement des baux arrivant à échéance.

M. l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine présente le tableau des locations ainsi que le plan des parcelles.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les baux de location des parcelles :

- E224 2^{ème} lot « Les communaux » à l'EARL BORRON ;
- A793 « Grand Pré » au GAEC de la Saulsaie ;

vont arriver à échéance au 11 novembre 2022.

Un courrier a été transmis aux locataires pour savoir s'ils souhaitaient le renouvellement de leur bail, aucun retour négatif n'a été reçu. M. le Maire propose de renouveler les baux sur les mêmes critères.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ACCEPTER de renouveler lesdits baux pour une période de 9 années entières et consécutives du 11 novembre 2022 au 10 novembre 2031 ainsi qu'il suit les parcelles :

- E224 2^{ème} lot « Les communaux » d'une surface de 2 Ha 12 a 50 ca à l'EARL BORRON ;
- A793 « Grand Pré » d'une surface totale de 88 a 00 ca au GAEC de la Saulsaie.

DEMANDER de reconduire comme base de location le montant du fermage 2021 d'un montant qui sera actualisé annuellement suivant l'arrêté des indices des fermages ;

DEMANDER de rédiger un bail à ferme avec l'EARL BORRON et le GAEC de la Saulsaie qui prendra effet à compter du 11/11/2022 ;

AUTORISER le Maire à signer les baux à établir ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTER de renouveler lesdits baux pour une période de 9 années entières et consécutives du 11 novembre 2022 au 10 novembre 2031 ainsi qu'il suit les parcelles :

- E224 2^{ème} lot « Les communaux » d'une surface de 2 Ha 12 a 50 ca à l'EARL BORRON ;
- A793 « Grand Pré » d'une surface totale de 88 a 00 ca au GAEC de la Saulsaie.

DEMANDE de reconduire comme base de location le montant du fermage 2021 d'un montant qui sera actualisé annuellement suivant l'arrêté des indices des fermages ;

DEMANDE de rédiger un bail à ferme avec l'EARL BORRON et le GAEC de la Saulsaie qui prendra effet à compter du 11/11/2022 ;

AUTORISE le Maire à signer les baux à établir ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

4- Location précaire du terrain des Fontaines.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la convention d'occupation provisoire précaire pour la location des parcelles D 27 et D 948, situées au lieudit "Les Fontaines", renouvelable annuellement et établie avec M. GUILLOT Gilles, arrive à échéance le 11 novembre 2021.

Un courrier lui a été transmis pour savoir s'il souhaitait le renouvellement de cette convention. M. GUILLOT a fait savoir verbalement que le terrain l'intéressait toujours.

M. le Maire propose de renouveler la convention sur les mêmes critères.

Le Maire mentionne aussi que ces terrains sont partiellement recensés comme OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) dans le PLU. Il précise également que ces terrains doivent rester en prairie (fauchage et/ou pâturage).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ACCEPTER de louer les parcelles D 27 et D 948 situées « Les Fontaines » d'une surface totale de 1 Ha 65 a à M. Gilles GUILLOT, avec un usage prairie ;

DEMANDER de reconduire comme base de location le montant du fermage 2021 qui s'élève à 174,22 € et qui sera actualisé annuellement suivant l'arrêté des indices des fermages ;

DEMANDER de rédiger une convention d'occupation provisoire précaire renouvelable annuellement avec M. GUILLOT Gilles qui prendra effet à compter du 11/11/2022 ;

AUTORISER le Maire à signer la convention d'occupation provisoire à établir ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE de louer les parcelles D 27 et D 948 situées « Les Fontaines » d'une surface totale de 1 Ha 65 a à M. Gilles GUILLOT, avec un usage prairie ;

DEMANDE de reconduire comme base de location le montant du fermage 2021 qui s'élève à 174,22 € et qui sera actualisé annuellement suivant l'arrêté des indices des fermages ;

DEMANDE de rédiger une convention d'occupation provisoire précaire renouvelable annuellement avec M. GUILLOT Gilles qui prendra effet à compter du 11/11/2022 ;

AUTORISE le Maire à signer la convention d'occupation provisoire à établir ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

5- Programme d'entretien 2022 des chemins ruraux.

M. l'Adjoint délégué à la voirie fait un compte rendu de l'état des lieux de la voirie du 30 septembre 2022 :

- des chemins sont plus abîmés à certains endroits (Pérignat, chemin des Rattes, Corbeil, Pré-Varys...),
- des fossés sont à refaire : bois du Mont, route de Saint-Julien et des saignées sur les accotements pour éviter le ravinement,
- peu de cailloux à prévoir.

Une estimation de la quantité de cailloux sera demandée à l'agent technique pour solliciter des devis de fourniture.

Il a été constaté la présence d'arbres morts le long des chemins (ormes), un élagage est à prévoir.

M. l'Adjoint délégué à la voirie explique que les chemins sont globalement bien entretenus et présente une situation du budget voirie :

MONTANT DU BUDGET VOTÉ **71 500,00 €**

Date	Tiers	Action	Montant TTC
Déjà consommé			11 954,26 €
24/03/2022	FAMY	Cailloux pour chemins ruraux	4 345,81 €
05/04/2022	EURL Bresse Terrassement	Traversée route Montéfanty	1 692,00 €
25/04/2022	Big Mat	Divers voirie	176,45 €
15/05/2022	SADE	Poteau incendie route du Montcel (n° 37)	1 800,00 €
01/10/2022	SADE	Poteau incendie route des Allys (n° 17)	2 140,00 €
01/10/2022	SADE	Poteau incendie route de Mons (n° 9)	1 800,00 €
Devis signés			52 563,60 €
27/04/2021	EURL Bresse Terrassement	Curage des mares (Mons, Montferrat et Étanche)	2 664,00 €
26/04/2022	SARL Bouton-Noga	Élagage platanes place de l'église	816,00 €
28/06/2022	SOCAFL	Programme voirie 2022	49 083,60 €
TOTAL ENGAGÉ			64 517,86 €
À venir (Estimatif)			3 300,00 €
nov-22	À définir	Renforcement fossé route de Mons	1 800,00 €
nov-22	À définir	Busage route de Châtelet	1 000,00 €
nov-22	À définir	Enrobé à froid	500,00 €
Réserve pour imprévus			2 000,00 €
TOTAL DÉJÀ ENGAGÉ + ESTIMATIF + RÉSERVE			69 817,86 €

DISPONIBLE POUR CAILLOUX 2022 **1 682,14 €**

+ Remboursement poteau incendie n° 17 (route des Allys) **2 140,00 €**

DISPONIBLE THÉORIQUE **3 822,14 €**

Il rappelle que 50 000 € de budget est prévu tous les ans pour la réfection de la voirie.

M. le Maire communique à l'assemblée la demande de M. BORRON pour régler la facture de renouvellement du poteau incendie n° 17, route des Allys, qu'il a endommagé. Le matériel utilisé lors de l'accident appartenant à la CUMA, il ne souhaite pas faire intervenir l'assurance de cette dernière.

M. le Maire informe l'assemblée de la programmation de l'élagage des platanes situés derrière l'église, rue des écoles pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

Un élu demande où sont situés les travaux route de Mons.

M. l'Adjoint délégué à la voirie informe de la nécessité d'organiser une réunion de la commission pour la mise à jour du tableau des voies communales.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média

6- Point d'étape suite problème de mitoyenneté.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le projet fait face à un problème de mitoyenneté avec le local voisin et notamment la précarité de celui-ci.

Il ajoute que l'avant-projet est prêt mais en attente de savoir où situer les limites du bâtiment.

M. le Maire précise que quelle que soit la solution retenue elle nécessite de sécuriser l'ouvrage. Une proposition d'installation de 3 contreforts a été faite pour un montant total de 45 000 € HT. M. le Maire fait lecture de la technique de mise en place et de la composition des contreforts. Il ajoute qu'une réunion est prévue le 8 novembre 2022 pour étudier les possibilités de renforcement du bâtiment, y compris du côté du local de M. TARTARIN.

M. le Maire explique qu'une négociation devra être faite avec le propriétaire du local au sujet de la participation au financement des travaux ou de l'achat ou de la donation du bien. Si le propriétaire refuse, une procédure peut être engagée, elle peut être d'une durée pouvant aller jusqu'à 3 ans. Le service juridique de l'Ingénierie départementale va étudier les droits et obligations de chacun.

M. le Maire propose de commencer par étudier le renforcement du bâtiment avant le commencement des travaux. La délimitation de la propriété par le mur mitoyen est à réaliser avant toute chose.

Il faudra ensuite voir si le projet est maintenu.

M. le Maire présente le plan de financement du projet réactualisé :

Projet Espace Culturel Maison COLIN - Plan de financement - Suivi au 18 octobre 2022

DÉPENSES						RECETTES					
ÉTUDES	Entreprise	Mission	HT	TVA	TTC	SUBVENTIONS	%	Arrêté		Réelle	
								Base	Montant	Base	Montant
ADIA	AMO		10 350,00	2 070,00	12 420,00	DETR	25,00%	593 719,50	148 429,88	593 719,50	148 429,88
AKARCHI	MOE		44 100,00	8 820,00	52 920,00	CAR 2	10,00%	593 719,50	59 371,95	593 719,50	59 371,95
Alpes Contrôles	SPS		2 975,00	595,00	3 570,00	Département	15,00%	593 719,50	89 057,93	593 719,50	89 057,93
SOCOTEC	CT		3 857,00	771,40	4 628,40	PET	20,00%	585 000,00	117 000,00		117 000,00
G DIAGS	DAAT		458,34	91,67	550,01	ACTEE 2			21 600,00		21 600,00
ANTÉMYS	Étude de sols G2		2 609,25	521,85	3 131,10						
CMG MONIN	Bornage		1 227,00	245,40	1 472,40						
	Frais publicité		3 000,00	600,00	3 600,00						
	Assurances		6 000,00	1 200,00	7 200,00						
TOTAL ÉTUDES			74 576,59	14 915,32	89 491,91	TOTAL SUBVENTIONS 70,00%		435 459,75		435 459,75	
TRAVAUX	Entreprise	Lot	HT	TVA	TTC	FCTVA		Base TTC	%	Montant	
		Déconstruction	24 000,00	4 800,00	28 800,00	ÉTUDES		89 491,91	0,000%	0,00	
		Maçonnerie	60 000,00	12 000,00	72 000,00	TRAVAUX		605 280,00	16,404%	99 290,13	
		Charpente Couvertu	135 000,00	27 000,00	162 000,00	EQ. TECHNIQUES		40 117,96	16,404%	6 580,95	
		Menuiseries ext.	25 000,00	5 000,00	30 000,00	EQ. MOBILIER		6 600,00	16,404%	1 082,66	
		Menuiseries int.	25 000,00	5 000,00	30 000,00	PROPRIÉTÉ VOISINE		54 000,00	16,404%	8 858,16	
		Plâtrerie Peinture	50 000,00	10 000,00	60 000,00						
		Lots techniques	90 400,00	18 080,00	108 480,00						
		Sols	11 000,00	2 200,00	13 200,00						
		VRD Abords	39 000,00	7 800,00	46 800,00						
		Surcoût géothermie	12 000,00	2 400,00	14 400,00						
		Variateur de son	5 000,00	1 000,00	6 000,00						
		Branchements divers	5 000,00	1 000,00	6 000,00						
		Imprévus travaux	23 000,00	4 600,00	27 600,00						
TOTAL TRAVAUX			504 400,00	100 880,00	605 280,00	TOTAL FCTVA				115 811,90	

Projet Espace Culturel Maison COLIN - Plan de financement - Suivi au 18 octobre 2022

DÉPENSES						RECETTES	
ÉQUIPEMENTS	Entreprise	Lot	HT	TVA	TTC	FONDS PROPRES	Montant
TECHNIQUES		Câblage Connectique	1 537,97	307,59	1 845,56	Budget 2022	45 000,00
		Éclairage	6 060,75	1 212,15	7 272,90	Budget 2023	
		Son	11 215,83	2 243,17	13 459,00	Budget 2024	
		Pieds et Micros	4 383,33	876,67	5 260,00		
		Scène	6 814,00	1 362,80	8 176,80		
		Vidéo	3 419,75	683,95	4 103,70		
TOTAL ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES			33 431,63	6 686,33	40 117,96	TOTAL FONDS PROPRES	45 000,00

ÉQUIPEMENTS	Entreprise	Lot	HT	TVA	TTC
MOBILIER		Tables	2 000,00	400,00	2 400,00
		Chaises	3 500,00	700,00	4 200,00
		Divers		0,00	0,00
				0,00	0,00
TOTAL ÉQUIPEMENTS MOBILIER			5 500,00	1 100,00	6 600,00

PROPRIÉTÉ VOISINE	Entreprise	Lot	HT	TVA	TTC
		Achat		0,00	0,00
		Renfort charpente	45 000,00	9 000,00	54 000,00
		Frais d'huissier	2 000,00	400,00	2 400,00
				0,00	0,00
				0,00	0,00
TOTAL PROPRIÉTÉ VOISINE			47 000,00	9 400,00	56 400,00

TOTAL DÉPENSES			664 908,22	132 981,64	797 889,86	TOTAL RECETTES	596 271,65
-----------------------	--	--	-------------------	-------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

RESTE À FINANCER PAR EMPRUNT 201 618,21 €

Durée de l'emprunt	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans
Taux d'intérêt de l'emprunt	1,70%	2,00%	2,50%	3,00%
Montant des mensualités	1 270,00 €	1 020,00 €	905,00 €	850,00 €
Montant des annuités	15 240,00 €	12 240,00 €	10 860,00 €	10 200,00 €
Coût du crédit	26 981,79 €	43 181,79 €	69 881,79 €	104 381,79 €

M. le Maire précise que la notification de DETR a été reçue, qu'une réponse du département est attendue lors de la réunion sur la contractualisation prévue lundi 24 octobre 2022. Une récupération de la TVA sera possible sur l'ensemble des travaux et des équipements. Il ajoute qu'à ce stade un emprunt de 201 618 € serait nécessaire mais non envisageable pour la commune.

M. le Maire annonce que l'installation d'une enseigne n'a pas été comptabilisée et qu'elle est à prévoir.

7- Gazette n° 8 (octobre 2022).

Mme l'Adjointe déléguée à la communication présente la Gazette n° 8 qui met à l'honneur les conscrits et précise qu'elle sera distribuée dans les boîtes aux lettres vendredi 21 ou lundi 24 octobre.

Objet de la délibération

8- Bulletin municipal 2022.

Mme l'Adjointe déléguée à la communication présente à l'Assemblée les devis demandés pour l'impression du bulletin municipal 2022.

Elle précise qu'une nouvelle société « Apostrophe » a été créée par Mme FAVRE, la responsable d'exploitation de la société RECTO VERSO, qui produisait le bulletin municipal des années précédentes.

Mme l'Adjointe déléguée à la communication précise que des devis ont été demandés pour 420 exemplaires du bulletin municipal de 36 ou 40 pages avec un format d'impression paysage identique à celui de l'année dernière, un format portrait ainsi que deux formats carrés de 19 et 21 cm de côté.

Mme l'Adjointe déléguée à la communication propose de se positionner sur le choix d'un format et d'une entreprise.

Mme l'Adjointe déléguée à la communication présente les différents devis pour la création, la mise en page et l'impression du bulletin municipal 2022 :

Entreprises	COMMINPRESS	KALIPRIM	APOSTROPHE	APOSTROPHE	APOSTROPHE	APOSTROPHE	APOSTROPHE
Lieu	FEILLENS	LOUHANS	ROMENAY	ROMENAY	ROMENAY	ROMENAY	ROMENAY
Commande	A4 paysage 40 p quadri RV 135g couché brillant	A4 paysage 40 p quadri RV 135g couché brillant	A4 paysage 40 p quadri RV 135g couché brillant	A4 paysage 36 p quadri RV 135g couché brillant	A4 portrait 40 p quadri RV 135g couché brillant	Carré 19X19 56 p quadri RV 135g couché brillant	Carré 21X21 56 p quadri RV 135g couché brillant
Prix création	1 100 € HT	360 € HT	640 € TTC	576 € TTC	640 € TTC	900 € TTC	900 € TTC
Prix papier + impression	1 968 € HT	1 570 € HT	1 935 € TTC	1 890 € TTC	1 192 € TTC	1 370 € TTC	1 890 € TTC
Total HT	3 068 € HT	1 930 € HT					
Total TTC		2 316 € TTC	2 575 € TTC	2 466 € TTC	1 832 € TTC	2 270 € TTC	2 790 € TTC

Un élu propose de revenir au format portrait pour réduire les coûts compte-tenu de la contrainte budgétaire actuelle et à venir.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

APPROUVER le choix de l'entreprise « APOSTROPHE » pour la création d'un fichier numérique, la mise en page et l'impression du bulletin municipal 2022 de 40 pages au format A4 portrait fermé sur papier 135g couché brillant, en 420 exemplaires, pour un montant de 1 832 € TTC ;

AUTORISER M. le Maire à signer le bon de commande ;

PRÉCISER que les crédits ont été inscrits au BP 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le choix de l'entreprise « APOSTROPHE » pour la création d'un fichier numérique, la mise en page et l'impression du bulletin municipal 2022 de 40 pages au format A4 portrait fermé sur papier 135g couché brillant, en 420 exemplaires, pour un montant de 1 832 € TTC ;

AUTORISE M. le Maire à signer le bon de commande ;

PRÉCISE que les crédits ont été inscrits au BP 2022.

9- Commémoration et repas communal du 11 novembre 2022.

Mme l'Adjointe déléguée aux Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques présente le déroulement de la cérémonie du 11 novembre prévue à 12 h 00.

Les élus du CMEJ souhaitent lire le nom des défunts inscrits sur le monument, déposer une gerbe et participer à la remise des médailles et des galons des sapeurs-pompiers.

Elle explique qu'un mot a été distribué dans les écoles pour demander la participation des enfants de la commune à la commémoration.

Un apéritif a été commandé au restaurant « La Place » à l'issue de la cérémonie. Une demande de proposition de repas, pour le traditionnel repas communal leur a également été faite, pour un montant de 30 € par personne, vin et café compris.

Le menu au choix pour les entrées et le dessert :

Entrée : assiette de charcuterie ou buffet ;

Plat : carbonade flamande ;

Dessert : café gourmand ou tartelette au chocolat/fruits rouges

L'apéritif à la salle des fêtes est offert par l'amicale des sapeurs-pompiers.

10- Conseil Municipal Enfants et Jeunes : projets à venir.

Mme l'Adjointe déléguée aux Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques présente les projets d'animation du CMEJ :

- fête d'Halloween : de 18 h 00 à 22 h 00 avec balade nocturne contée, ateliers, jeux, concours de citrouille, pesée de citrouille et boum avec buffet partagé. Quelques adultes seront nécessaires pour l'encadrement. La préparation de la salle aura lieu à partir de 16 h 00.

- fête de Noël : le 18 décembre 2022 avec un après-midi jeux, concours de buches, la présence du Père-Noël, des animations et des tours en calèche.

- participation à la commémoration du 8 mai à voir.

- aménagements des abords du terrain multisports avec la plantation d'arbres, l'installation de structures de jeux, de bancs et d'une table de ping-pong.

- action de nettoyage de la nature dans le quartier de Montéfanty.

- actions avec le CMEJ de Saint-Julien-sur-Reyssouze.

Les élections sont à prévoir en 2023, une participation des 10 - 15 ans serait la bienvenue pour aider les élu(e)s plus jeunes.

M. le Maire assure que le conseil municipal essaiera de travailler sur les projets proposés par les jeunes, malgré un budget contraint.

11- SIVOS : point d'informations.

Mme l'Adjointe vice-présidente du SIVOS du RPI énonce les élus du conseil d'administration du SIVOS :

- Présidente : Madame Dominique PETITJEAN,

- 1^{er} Vice-Président : Monsieur Laurent CHARPENTIER,

- 2^{ème} Vice-Président : Madame Florine SYLÉNÉ,

- délégués titulaires Lescheroux : M. Julien GERLAND, M. Aimé NICOLIER, Mme Dominique PETITJEAN,

- délégués titulaires Saint-Jean-sur-Reyssouze : M. Aurélien CHARVET, M. Jacques SALLET, Mme Florine SYLÉNÉ,

- délégués titulaires Saint-Julien-sur-Reyssouze : M. Laurent CHARPENTIER, M. Sébastien LEPILLER, Mme Nathalie LIGERON.

M. le Maire explique qu'un point entre le bureau du SIVOS et les maires est prévu courant novembre pour le calcul des nouvelles clés de répartition des communes suite au départ de la commune de Mantenay-Montlin et la situation budgétaire pour couvrir la fin de l'année 2022.

12- Décorations de Noël 2022.

Mme l'Adjointe déléguée au cadre de vie explique que la commission cadre de vie et environnement s'est réunie et a décidé de la confection de couronnes, d'étoiles en bois, d'une grosse étoile pour la cime du sapin, de flocons de neige, d'un motif « Joyeuses Fêtes », de rennes ... sur 2 matinées ou après-midi en petits ateliers pour confectionner des choses simples. Il convient de fixer des dates pour organiser les ateliers.

Mme l'Adjointe déléguée au cadre de vie explique que cette année, compte tenu des économies d'énergie à faire les illuminations dans le village seraient mal venues au vu de la situation.

M. le Maire ajoute que l'extinction des projecteurs de l'église est à étudier également, la municipalité ayant un devoir d'exemplarité vis-à-vis de la population et qu'il n'est pas utile d'investir dans des guirlandes électriques.

Il est proposé de procéder à l'illumination du village le 18 décembre pour la fête de Noël organisée par le CMEJ.

M. le Maire rappelle qu'une structure métallique en forme de papillon de 3 m d'envergure mérite d'être restaurée pour être mise en valeur. Il suffit de trouver comment la restaurer et où l'exposer.

13- Rétrocession voirie et espaces verts lotissement Pré-Roy de Semcoda à la commune.

M. le Maire fait un compte rendu de sa rencontre avec les représentants de Prailia concernant le lotissement Pré-Roy :

- la parcelle n° 1 : une demande de permis de construire est en cours,
- la parcelle n° 2 : est toujours en vente, l'acheteur initial n'ayant pas eu ses emprunts,
- la parcelle n° 3 : la maison est pratiquement finie,
- la parcelle n° 4 et 5 : les constructions sont en attente de charpente et couverture,
- la parcelle n° 6 : la maison est couverte, la construction avance bien.

Une fois l'ensemble des parcelles vendues et construites, une rétrocession des espaces verts, y compris le bassin de rétention des eaux pluviales, de la voirie, des cheminements doux et de l'éclairage public devra être actée par une délibération. L'entretien sera ensuite à la charge de la commune.

Questions et informations diverses

Le Conseil Municipal a été informé :

- de la visite par la commission gestion du patrimoine du logement loué par M. ROGÉ le jeudi 20 octobre à 19 heures pour constater le défaut d'isolation ;

- du signalement par Mme SCHMUTZ qui réside route de Montiernoz d'infiltrations du mur mitoyen, dues selon elle, au chêneau appartenant à la commune ;
- de la réception d'une notification d'accord de subvention du Département de l'Ain pour un montant de 3 037,36 € pour la première tranche de classement des archives communales ;
- du mail de M. BOURGEAT, archiviste du Centre de Gestion de l'Ain annonçant un début d'intervention le 9 novembre 2022 et sollicitant la fourniture de boîtes à archives, containers, papier A3, étiquettes adhésives et chemises cartonnées ;
- du vote de la rétrocession de la compétence voirie par Grand-Bourg Agglomération pour les 41 communes membres concernées ;
- du projet de rapport de la CLECT concernant le vote des transferts de charges, une délibération sera à prendre à la réunion du mois de novembre ;
- de la réunion de la commission réseaux secs pour le raccordement de la mairie et de l'école à la fibre optique. Des demandes de devis sont à faire auprès de différents fournisseurs internet pour la commune et le SIVOS ;
- du passage sur la commune d'une unité du 68^{ème} régiment d'infanterie pour une manœuvre pour la période du 21 au 25 novembre 2022 ;
- de l'action « arbre de vie » par l'association ADOT 01 en cas de plantation d'arbre ;
- de la plaquette de l'AMF de l'Ain ;
- de la lettre d'info et du magazine « Grand Mag » de Grand-Bourg Agglomération ;
- du magazine « C'est à Bourg » de la ville de Bourg-en-Bresse ;
- du magazine « Ici c'est l'Ain » du Département de l'Ain ;
- de la tenue d'une réunion avec les associations de la commune pour l'établissement du calendrier des fêtes le 28 octobre 2022 à 20 h 30 à la salle de réunion.

Mme l'Adjointe, Vice-Présidente du CCAS fait part de la distribution de prospectus pour informer de la mise en place des actions « Happy Tab' 2 » et « Happy Mobil' », organisées en lien avec l'ADAPA et réservées aux habitants de la commune âgés de plus de 60 ans.

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance à 23 h 13.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 22 novembre 2022 à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance
Aurélien CHARVET

Le Maire
Jacques SALLET